L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 2 DECEMBRE 1837.

MENSONGE DU JOUR.

L'opinion régit les Etats populaires, et les journaux en devraient être l'expression. Chacun la saisissant de son mieux, et l'exprimant de bonne foi, il résulterait nécessairement, de la différente manière de l'envisager et de la reproduire, des moyens propres de comparaison d'où la vérité ressortirait infailliblement. Il n'en est pas ainsi, et chaque coterie juge d'après ses passions; chacune a des échos, et l'opinion la plus sage, passant par de tels truchemens, devient méconnaissable. C'est ainsi que, travestissant une explication franche de nos doctrines, certaines feuilles nous ont imputé une versatilité dont nous sommes fort éloignés. Nous avons déclaré que nous avions fait, et que nous ferions sans cesse, la guerre aux abus des banques; mais comme nous n'avions cessé de le répéter dans nos écrits, nous ajoutions que nous n'en avions jamais voulu le renversement.

Nous engageons nos lecteurs à remonter dans le passé, et consulter au besoin nos articles, afin qu'ils puissent se convaincre de l'invariabilité de notre façon de voir à cet égard. Et voici que des journaux crient au *changement de vent!* Jamais plus injuste querelle ne fut élevée, ni plus absurde accusation ne fut hasardée. Il n'est aucun lecteur de bonne foi, il n'est personne, si peu versé qu'il soit dans les affaires, qui ne convienne que les abus des banques n'aient causé de grands maux; mais, il n'est personne qui ne puisse voir au premier coup d'œil que la disproportion du numéraire avec la production n'exige un représentatif autre que l'argent; et que, dans ce cas, le papier des banques locales ne soit pour nous indispensable, comme il l'a toujours été depuis que nos produits exigent des moyens d'échange. Ce n'est certes point une hérésie; et, c'en serait une que de vouloir la destruction radicale des institutions monétaires, quand nous ne possédons pas la soixantième partie des métaux qui circulent en France. On aurait donc mal compris le système du gouvernement, si l'on prétendait en conclure l'anéantissement du papier monnaie. Ce serait vouloir aussi le montrer inconséquent que d'avoir applaudi à la mesure qu'il a prise en émettant les bons du trésor, au même moment où il voudrait le renversement des banques locales. Conséquent avec lui-même, et désirant, d'après les principes constitutionnels, faire prévaloir les métaux précieux; il en a protégé l'émission en exigeant que certains droits ne fussent payés que de cette sorte; mais, ne voulant opérer que graduellement, il n'a pas frappé les banques locales de dispositions prohibitives; elles sont au contraire même dépositaires comme par le passé, le bill des *sous-trésoriers* n'ayant pas été admis.

Nous étions donc fondés à considérer les banques sous le rapport de leur utilité pour le commerce et pour les affaires agricoles du pays: ne considérant d'ailleurs cette question que dans l'intérêt seul de la Louisiane, abstraction faite des grands intérêts dont s'était occupé le congrès, et qu'il avait réglés à la satisfaction générale. Et, c'est pour avoir laissé entrevoir combien serait fatale une désorganisation totale du système; pour n'avoir pas dissimulé l'indispensabilité d'un représentatif suffisant de notre production; que nous sommes accusés de tergiversation dans des opinions où personne ne s'est plus positivement prononcé que nous! Ce n'est pas, comme nous le disions dernièrement, en présentant au public des lambeaux d'articles, des articles même isolés, qu'on peut le mettre à même de juger sainement du fond d'une discussion. Mais, c'est précisément en obscurcissant notre polémique; en la déchiquetant, si l'on peut s'exprimer ainsi, que l'on prétend nous taxer d'inconséquence! Encore une fois, nous ne nions rien de ce que précédemment nous avons inséré; et, tout en demeurant fidèles à nos principes politiques, nous ne craignons pas d'avouer que nous n'avons jamais entendu nous associer à un radicalisme destructeur de toute prospérité. Ralliés à l'étendard de la démocratie, nous abjurons les excès de toute nature, et nous ne comprendrions pas un état de choses qui suspendît forcément le cours des affaires, et qui détruisît les espérances si bien fondées de notre belle Louisiane. Nous l'avons énoncé précédemment, au sujet de quelques stupides de langage. Louisianais avant tout, nous soutenons la prospérité du pays, nous en hâtons de tous nos vœux le progrès; et tous nos efforts tendront sans cesse vers le bonheur d'une population industrieuse et qui doit tôt ou tard tenir le premier rang parmi les plus commerçantes du Globe. Que l'on nous calomnie donc; que l'on tourne et retourne nos articles pour en torturer le sens; notre profession politique sera toujours la fidèle expression de notre amour, et de notre dévouement, pour la Louisiane notre belle patrie!

LES COURSES DE L'ECLIPSE.

En tout tems, le spectacle des courses publiques a été pour les peuples l'occasion de grandes et quelquefois même, de solennelles réjouissances; en tout tems aussi ce genre de spectacle a été sous un point de vue d'économie rurale et politique encouragé par les gouvernemens qui voulaient ainsi établir, conserver et protéger les bonnes races de chevaux dans les limites de leurs territoires respectifs; et sans parler ici de la pompe avec laquelle les anciens célébraient aux jeux olympiques ce qu'ils considéraient alors comme une sorte de fête nationale, qu'il nous suffise de dire que les modernes, dont l'infériorité est très-souvent si grande vis à vis de leurs ancêtres, pour tout ce qui est luxe et apparat dans les solennités publiques, les modernes ont conservé le goût inné qu'avaient les peuples de l'antiquité pour les courses de chevaux, et ils n'ont rien négligé de ce qui pouvait leur donner, sinon un air de grandeur et de magnificence, du moins un caractère de haute importance.

La France, l'Angleterre, toute l'Allemagne, la Belgique, la Russie, la Suède et l'Italie se disputent annuellement l'honneur de fournir dans la carrière les meilleurs et les plus purs coureurs de race. Les hommes les plus riches de ces divers pays consacrent une grande partie de leur fortune à améliorer et perfectionner les espèces, et c'est avec une sorte d'amour propre et de gloire qu'ils viennent, après de longs travaux et de soins tout particuliers, étaler dans l'hippodrome les nobles rejetons de leurs étables, et réclamer pour eux les palmes du triomphe et les honneurs de la récompense.

En Amérique, les courses ne le cèdent en rien à celles de l'Europe, et bien que le gouvernement n'ait encore rien fait pour exciter l'émulation des éleveurs il existe cependant parmi les citoyens en général et surtout parmi les agriculteurs un esprit d'entreprise qui les pousse comme à leur insçu à encourager de leur poche et leur tems tout ce qui peut tendre à améliorer le pays, en raison de l'avantage direct qui leur revient individuellement du bien être commun. Aussi les voyons nous se réunir en société sous le titre de "Jockey Club", organiser sur le meilleur pied possible les courses publiques, et décerner des récompenses plus ou moins fortes en faveur de ceux des chevaux qui auront été proclamés vainqueurs dans la carrière.

Ce système d'encouragement a été si bien conduit, et il a tellement contribué à améliorer nos races dites de pur sang, qu'aujourd'hui plusieurs des Etats de l'Union, entr'autres ceux de New-York, du Maryland, de la Virginie, des deux Carolines, de la Georgie, de l'Alabama et du Mississipi comptent un grand nombre de chevaux qui feraient honneur aux écuries de Lord Seymour où se trouvent les plus fins coureurs de l'Europe entière. Les dernières courses de New-York, au dire des meilleurs juges, n'ont rien laissé à désirer quant à l'élégance, la beauté et la bonté des coursiers qui y ont concouru; et les noms de Fanny Wyatt, Picton, Eclipse, Lady Cliffenden et tant d'autres sont cités par tous les américains avec une sorte d'orgueil national, comme ceux des chefs d'une nouvelle génération de chevaux dont les belles qualités assurent une supériorité incontestable aux écuries des Etats Unis.

Les courses de la Nouvelle Orléans ont pris un aspect nouveau et tout-à-fait brillant depuis l'arrivée en cette ville du colonel Olivier, qui en a pris la direction. Les amateurs se souviendront toujours avec enthousiasme de celles qui ont eu lieu le printems dernier et dans les quelles on a pu compter les premiers coureurs des divers Etats du sud et de l'ouest. Les courses qui vont avoir lieu mardi prochain et les jours suivans auront sans contredit plus brillantes encore en raison de la grande quantité de chevaux pur sang qui viennent [illegible] le stock primitif et inscrire sur vitesse dans l'hippodrome.

Déjà, depuis quelques jours, on nous a annoncé l'arrivée du colonel Bumingam, le Lord Seymour des Etats-Unis; il nous amène sa fameuse Fanny Wyatt, la fleur des juments du sud, et celle qui à plusieurs reprises consécutives a su si bien mériter le principal prix du jockey club pour la course de quatre milles. Avec elle vient l'élégante Angora dont le nom seul est presque un prestige: cette bête est pleine de pétulence, de souplesse, de grâce et de légèreté, qu'à la voir s'élancer dans la carrière on dirait de l'éclair qui fend la nue ou de l'aigle qui s'abat du haut des cieux pour saisir la proie que son œil prompt et de feu a découvert à travers le feuillage. Angora est bien, à notre avis, le plus joli petit bijou que nous ayons jamais vu; et si ce n'était sa grande jeunesse qui ne lui permit pas alors d'entrer en lice avec de plus robustes coureurs, elle pourrait avec tous les avantages possibles disputer et enlever à ses nobles rivaux le prix de la grande course: cette année nous espérons qu'elle fera honneur à nos prévisions. Le colonel Bermingham ajoute encore à ces deux célébrités Naked Truth et Tuskemingo, deux coureurs de première classe, qui [illegible] ne remportent pas de prix n'auront pas moins [illegible] figuré avec le plus grand honneur dans la [illegible] où ils sont appelés à concourir.

M. Garrison de la Virginie, est également arrivé avec ses célèbre Glervine, son superbe Charles Magick dont il nous est si justement appliqué et le beau [illegible] Wagner. Il en a outre d'autres coureurs qui pour être peut-être moins fins que les premiers ne possèdent pas moins une brillante réputation.

Après M. Garrison vient M. Bensly, avec Glance, qui a remporté le prix de 4 milles aux dernières courses de Greenborough, dans l'Etat de l'Alabama, et Louise Bascomb sa digne rivale, en grâce et en légèreté.

Le général Chilhoun, c'est également mis sur les rangs, pour disputer les prix qui vont être décernés. Son coursier est le célèbre Randolph, dont

il nous a déjà parlé avec succès dans toutes les parties des Etats-Unis, Yandall, Rawburn et d'autres chevaux de première classe.

Enfin nous avons à faire mention de M. Boyles, qui fournit la jument renommée, Fanny Bolle, et le colonel Clevery, qui est arrivé avec une écurie de dix chevaux, tous de premier choix.

D'après l'énumération que nous venons de faire de la plupart des chevaux qui vont figurer aux prochaines courses, il nous est impossible de ne pas avancer avec hardiesse que ce spectacle sera un des plus beaux de ceux qui aient jamais eu lieu, dans ce genre, en Amérique.

Tout du reste a été disposé pour donner le plus grand éclat à la fête. Les amphithéâtres sont arrangés de manière à contenir tous ce que la Nouvelle Orléans et ses environs comptent d'amateurs et de curieux. Des galeries sont installées pour les dames; qui comme de coutume, ne manqueront pas d'aller embellir cette réunion par leur présence. Une police active sera employée à maintenir l'ordre dans toutes les parties de l'enceinte. M. Olivier, d'ailleurs, ainsi que tous les membres du Jockey Club n'ont rien négligé, pour que cette course se conduise d'après les règles voulues par le decorum le plus rigoureux.

Le beau tems qui règne depuis près d'un mois et qui, nous l'espérons, continuera encore durant les jours de course, permet aux élégans et aux fashionables de se rendre à Carrollton en voiture ou à cheval, tous les chemins qui y conduisent étant en parfait état. Nous apprenons en outre que la route de la Métairie au fleuve, fermée depuis quelque tems, vient d'être ouverte par M. Labarre le propriétaire, pour la plus grande commodité de ceux des promeneurs qui préfereront cette voie à celle du fleuve ou aux autres rues des faubourgs supérieurs. Cette libéralité ne saurait être accueillie qu'avec plaisir par le public.

A. RIDE.

Situation financière et commerciale de la Louisiane.—(3me. article.)

On dit que les banques ont trop émis de billets au porteur, ou trop escompté avec leurs dépôts à vue, en raison des espèces qu'elles avaient en caisse. J'ai prouvé que dans un système de banque il était absurde de n'émettre de papier de circulation, ou d'en accepter de dépôts à vue, sur lesquels on escompte, que pour une somme égale aux espèces en caisse; que pour être de quelque utilité, et ne pas perdre d'argent, il fallait que l'émission dépassât les espèces au moins du double; et cependant en suivant cette règle, elles s'exposent à tomber en faillite, malgré que le papier soit indispensable aux Etats Unis, et surtout à la Louisiane; il faut y renoncer si on ne trouve aucun moyen pour parer aux inconvéniens qui en résultent.

On dit encore qu'elles ont refusé de bonnes valeurs; ce reproche est parfaitement fondé, mais avant d'en faire un crime capital, a-t-on considéré que souvent une institution financière est engagée pour de fortes sommes dans une maison de commerce qui mérite un grand crédit, qu'il est impossible sans courir la chance de perdre beaucoup de diminuer ce crédit, et même que souvent il faut lui faire de nouvelles avances, pour l'empêcher de tomber, surtout lorsque ces maisons présentent des valeurs à long terme, pour avances faites à des planteurs dont les propriétés entrent en rapport. Sans doute les négocians ont fait une faute en avançant des capitaux pour un et deux, ans sur des récoltes à venir, au moyen des emprunts à courte échéance qu'ils contractaient avec les banques, mais il faut convenir que cette faute a tourné à l'avantage du pays, parce qu'elle a fourni des moyens de travailler à l'agriculture. Je ne veux nullement justifier le refus qu'elles faisaient d'escompter tous les bons billets de commerce; mais après des avances aussi fortes, cela leur devenait impossible: les valeurs de circulation manquaient: quand aux accusations, que les directeurs ne travaillaient qu'avec ceux qui étaient dans leurs bonnes grâces, c'est un mal attaché à l'humanité. Partout où il y aura des hommes, il y aura des imperfections, et quand on ne peut rendre service qu'à dix personnes sur vingt qui demandent, on sera toujours influencé par les liens de famille, d'amitié, ou autres. Enfin, beaucoup prétendent, que ces elles représentaient leurs paiemens en espèces, les affaires reprendraient. Leur erreur est grande, car avant huit jours les espèces seraient vides, et les espèces achetées seraient exportées en Europe ou dans les Etats voisins, le résultat infaillible serait de retirer tous les billets de la circulation, et de ne laisser dans le pays presqu'aucun moyen d'échange, la prime étant favorable aux espèces, il serait tout aussi impossible de les empêcher de partir que de faire remonter le Mississipi vers sa source. J'ai dit qu'on ne pouvait donner trop d'extension au système de papier-monnaie; bien entendu en le faisant reposer sur des bases inébranlables, l'hypothèque fournit assurément les plus positives, mais telle qu'elle a été conçue jusqu'ici à la N. Orléans, elle est vicieuse, car, nonobstant que le pays devient tributaire d'un intérêt annuel envers l'étranger, mais il est funeste au crédit général, car les prêteurs deviennent d'autant plus difficiles que les garanties sont plus éloignées, et ou est obligé d'immobiliser dix millions de dollars pour obtenir un ou deux millions d'espèces; quand au système de crédit réel au moyen des emprunts le crédit est solide, mais tout aussi fautif que les autres, puisqu'il repose sur l'escompte de papier à terme en échange de papier à vue; que l'on se présente donc un moyen semblable institution aura émis des billets pour une somme égale à son capital en caisse et aura escompté avec ses de. de à vue, et il doit sans aucun doute faire faillite, quelles que bonnes qui soient les valeurs qu'elle aura en portefeuille. Ce n'est donc pas aux directions qu'on doit faire les plus grands reproches, mais aux redacteurs des statuts.

Trouver le mal, en indiquer la source, c'est déjà beaucoup: on ne travaille plus en aveugle avec les moyens qu'on emploie pour le guérir. J'ai pu paraître long, cependant j'ai réduit à trois courts articles un exposé sur lequel on a déjà écrit des volumes. Et j'ai démontré: 1. l'établissement de la valeur d'échange dans l'univers; 2. sa valeur non intrinsèque, mais de convention; 3. la proportion dans laquelle elle devait exister; 4. son état stationnaire depuis cent ans en ce qui regarde les métaux, et la difficulté de la conserver même dans cette position; 5. l'invention du système de banque amené par le manque de métaux précieux; 6. les différens essais et leurs résultats; 7. la position des Etats-Unis en matière de valeurs d'échange métalliques; 8. la balance générale du commerce de cet état, forçant à augmenter la quantité de papier-monnaie pour rendre la balance favorable; 9. que les moyens établis sur lesquels reposent les banques les rendent impossibles sans les exposer à une faillite, ou à se ruiner.

Un établissement dont les statuts seraient puisés dans la caisse hypothécaire de France dans les conditions de l'emprunt fait par la ville de Paris, dans les règlemens de la compagnie d'assurance mutuelle des départemens de l'Aube, Marne, Aisne et Haute Marne, et dans une partie du système des banques de la Louisiane, pourrait présenter toutes les ressources que j'ai annoncées, sans avoir une seule chance défavorable. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails à ce sujet, attendu qu'une compagnie se forme en ce moment pour mettre ce projet à exécution. Sous peu un article qui en développera les bases et les avantages paraîtra dans ce journal.

A. RIDE.

ETATS ROMAINS.

Rome, 25 septembre.—Tandis que le choléra diminue, les mesures rigoureuses augmentent: l'invasion de ce fléau, malgré les cordons sanitaires et le système d'isolement adopté par nos autorités, n'a pas pu être persuadé qu'il était contagieux. Aussi la commission extraordinaire de santé a-t-elle publié avant-hier une notification contenant "les mesures énergiques qui devront être adoptées pour isoler la maladie." Ce document est inséré dans le Diario d'aujourd'hui.

"L'expérience (dit cette notification) ayant démontré que le moyen le plus sûr, pour faire cesser la maladie et pour empêcher qu'elle se renouvelle, est celui de restreindre et isoler cette maladie dans la périmètre du lieu où elle s'est développée, la commission croit indispensable de rétablir les prescriptions restrictives qui pendant long-temps ont sauvé cette ville du développement du choléra asiatique, et qui produiront son entière extinction. Aussi, à partir de demain, et jusqu'à nouvelle disposition, on adoptera le règlement suivant:"

Voici les dispositions principales de ce règlement:

"Chaque nouveau cas de choléra devra être isolé au moyen d'un garde qui surveillera le malade, et d'un infirmier qui le soignera d'après les ordres du médecin de la maison de secours.

"Il ne sera permis qu'à deux des parens les plus proches du malade de l'assister, pourvu qu'ils s'assujétissent à la quarantaine prescrite par les règlemens sanitaires.

"Les hôpitaux pour les cholériques sont réduits à trois: l'Ospizio di S. Gallo, le couvent de S. Caliste et le couvent de Jesu Maria del Corso.

"Les locaux, les habits et tous les objets qui ont servi aux malades devront être désinfectés.

"Les médecins et les prêtres même devront s'assujétir aux fumigations et aux mesures de désinfection; les curés, lorsqu'ils porteront le viatique, seront seuls exceptés de cette prescription.

"Les porte-morts resteront constamment enfermés dans un lieu d'observation.

"Les voitures qui servent à transporter les cadavres seront tenues entièrement à l'écart et enfermées pendant la journée. Pendant qu'ils attelleront et dételleront leurs chevaux, les conducteurs ne devront avoir de contact avec personne, surtout avec les porte morts.

"Les carabiniers chargés de surveiller les convois et les inhumations devront veiller à ce que toutes ces dispositions soient ponctuellement exécutées."

—Dans son bulletin hebdomadaire, la *Revue de Paris*, jetant un coup d'œil sur les élections, s'exprime en ces termes sur le comité légitimiste:

"Parlons-nous de M. Berryer, qui est seul maître de son comité, et qui croit l'être aussi de son parti. Avec M. Laboulie pour adjoint, il dresse les statistiques électorales, dispose des collèges, accepte ou rejette souverainement les candidatures légitimistes. On compte à ce sujet une histoire que nous croyons vraie. Un homme frappe à sa porte, se fait annoncer, et lui demande à être élu, et nomme le département de la Dordogne comme étant celui qu'il préférerait. M. Berryer sonne un domestique, comme de confiance, qui est le gardien de ses archives, et lui dit du ton le plus simple: "Antoine, apportez-moi la Dordogne." Il parcourt le régistre, comme il ferait d'un dossier au Palais, et il ajoute, s'adressant à l'humble visiteur qui attend son sort: "Nous avons là soixante-six voix; je n'ai personne, je vous les donne."

—Une pièce d'or à l'effigie de l'empereur Néron a été trouvée il y a quelques semaines par une femme qui cueillait des navets près de Durham, en Angleterre. Cette pièce, d'une grande beauté, est parfaitement conservée: on dirait que la pièce vient d'être frappée. On lit d'un côté: Augustus Nero Cæsar, et de l'autre on voit Jupiter, assis sur un trône, avec cette inscription: Jupiter Custos.

—On s'est plus d'une fois égayé des tours plus ou moins adroits à l'aide desquels certains locataires insolvables ont essayé de se tirer des mains d'un propriétaire impitoyable, mais on nous rapporte un fait qui sort d'un genre malin pour appartenir au genre sérieux; un fait même dont les résultats auraient pu être fâcheux.

Le nommé Potard, brocanteur à Yvetot, parait être un très mauvais locataire; l'inexactitude dans le paiement du loyer est son moindre défaut; aussi, après maints avertissemens de la part de son propriétaire, il allait être saisi et vendu sans miséricorde. Sachant bien que le moment fatal approchait, il eut le temps nécessaire pour préparer *ses batteries*.

Il sert au beau matin, saisit le bois qui lui est nécessaire pour ajuster et assujétir treize canons de vieux pistolets qui étaient probablement faire partie de la saisie; il a soin de les charger et de les amorcer. En un mot, la machine infernale se trouvait disposée de telle manière que la porte, en s'ouvrant, devait tirer une corde qui correspondait à chacune de ces armes, ce qui aurait produit une effrayante détonation. Heureusement son projet ne fut pas tellement secret qu'une voisine qui en eut vent ne pût en avertir à tems l'huissier et les gendarmes.

Le maréchal-des-logis pensant alors qu'il était prudent de ne pas entrer par la porte, entra par la fenêtre et rompit sans danger, la corde qui servait à former un artifice meurtrier. On s'empara de la machine, qui est en ce moment déposée au parquet du procureur du roi, et l'affaire s'instruit contre le nommé Potard, qui n'a pas encore été arrêté.

AVIS—BATEAU-A-VAPEUR CUBA.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre ce navire, sont informés d'avoir à les présenter au soussigné, avant lundi matin, 4 du courant.
2 déc JOHN KILSHAW Jr., agent.

EN débarquement et à vendre par les soussignés; 100 Cabanes blanc de baleine; 75 Barils Ca[illegible]; 30,000 Cigares de la Havane. F. PASTET & A. DELAMARE, 2 déc 90, rue St. Louis.

DERNIERES DATES.

New-York	nov	23	Liverpool		
Boston	nov	22	Londres		
Philadelphie	nov	24	Havre		
Baltimore	nov	25	Paris		
Charleston	nov	25	Bordeaux		
Washington	nov	24	Madrid		
Mexico	nov	8	Cadix		
Tampico	nov	15	Havane		
Vera-Cruz	nov	15	Houston [Texas]	nov	4

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

45	balles Mississipi			11
100	do	do		12
265	do	do	prix inconnus.	
72	do	do	do	
455	do	Louisiane		94
937				

REMARQUES.

Coton—Les transactions de la semaine s'élèvent à 9,813 balles, et nous, durant la semaine dernière, ont été pleinement soutenus, nous n'y avons en conséquence fait aucun changement; une partie des arrivages doit être exportée pour compte de propriétaires, et la balance à vendre est l'objet de demandes limitées, ce qui détruit l'opinion, dominant la semaine dernière, que les prix avaient une forte tendance à la baisse.

Les prix les plus élevés qui à notre connaissance aient été accordés, sont 11½ et 12 cents; il s'est cependant vendu 1503 balles dont nous n'avons pu avoir une connaissance exacte des prix.

Les ventes faites durant la semaine ont eu lieu aux prix suivans:—11½, 11, 10¾, 10½, 10¼, 9½, 9¼, 9⅛, 9, 8, 8½, 8¾, 8¼, 12½ et 12, 7, 7½ et 7¼. La base des prix du fret peut avoir influé sur les taux de cet article.

Les exportations ont été de 44,069 balles contre 66,760 à la même période de la saison dernière, laissant un déficit de 22691 balles.

Tabac—Les transactions dans cet article sont toujours peu de chose; le stock en étant très faible, et les arrivages insuffisans; cependant la qualité prime est en bonne demande. Une vente de 39 boucauts fin, a eu lieu hier à 7 pour la première qualité, 34 pour la seconde et 3½ pour le croisé.

Les exportations sont de 2365 boucauts contre 3054 à la même période de la saison dernière, laissant un déficit de 649 boucauts dont 401 desquels aux ports étrangers.

Sucre—Nous réduisons nos cours à 5 et 6¼ cents, car, bien que la partie de ce qui est offert en vente est de la nouvelle récolte, il n'y en a que très peu de la vieille en premières mains; la qualité fine commandera des prix au dessus de nos cours les plus élevés. Il y a eu une bonne demande, durant la semaine, et nos cours ont été obtenus en plein.

Melasse—Il y a eu une bonne demande pendant la semaine, et nos quotations de 30 et 31 cents par gallon ont été obtenues sans peine; quelques uns même, demandent 35 cents pour la nouvelle. La vieille se débite à 20 cents.

Farine—Nous avançons nos cours à $9 et 9 50 par baril, et nous savons qu'il s'est fait, hier, des ventes à ces prix, mais nous croyons qu'il ne s'en est vendu que bien peu au dernier de ces prix, quoique cependant est demandé; les arrivages n'ont pas été aussi forts que le laissait espérer la hausse des rivières des hauts.

Provisions—Il n'y a que très peu de variations des prix de la semaine dernière; nous n'avons à mentionner qu'une hausse dans les prix du bœuf et une baisse sur le porc prime.

Whiskey—L'insuffisance des arrivages de ce spiritueux de même que la faiblesse de son approvisionnement ont porté les détenteurs à en avancer les prix tant pour la bonne qualité que pour la commune.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		Dz	A
COTON	Bon et fin la livre	12½	13
	Bon et beau	11½	12
	Beau	10½	11
	Moyen	8	9
	Ordinaire	7	8
TABAC	Première qual	5¼	6¼
	Seconde	4½	5
	Croisé	3	3½
	De Cuba	22	28
SUCRE	Nile, Orléans	5	6¼
	Cube, blanc	12½	13
	Do brun	9	9½
MELASSES		30	34
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	23	24
	De Dundee	20	22
C. D'EMBAL.	De l'Ouest, la livre	10	10½
CHARBON	De l'Ouest, le baril	1 50	1 75
	De Liverpool	1 75	2 —
	D'Ecosse	—	—
CHANDELLES	Blanc d. bal. N. Bed.	35	37½
	Do de Nantucket	34	35
	De suif	17	18
CAFE	De Cuba	11	12
	Du Brésil	11	12
	De St Domingue	11½	—
FARINE	Le baril	9 —	9 50
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	2 37½	2 50
	Par demi-caisse	—	—
	Par quart de caisse	—	—
AMANDES	A coque tendre, la l.	10	12
	A coque dure	7	—
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 75	2 —
HARENG		87½	1 —
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	12	—
	No. 2	10	—
	No. 3	7 —	7 50
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	1 25	1 33
	En grain, par boisseau	1	—
HARICOTS	Par baril	3 —	3 25
FOIN	Les 100 livres	1 25	1 37½
PEAUX	Louis et Miss.	9	10
	Mexicaines	11	15
PLOMB	En saumons	—	4½
	En barres, la liv.	—	7½
CHAUX	De l'Ouest, le baril	—	—
	De Thomastown	1 75	2 —
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	15 —	15 50
	Prime	11 —	12 —
PORC	Clair	20	22
	Mess	19 —	19 50
	Prime	16 —	16 50
	Plats côtes	—	—
JAMBON	Jambon, la livre	13	14
	Enveloppés	13	15
	Epaules	7½	—
	Plats côtes	—	—
SAINDOUX		10	10½
BEURRE	Du Nord	31	33
	De l'Ouest	15	18
SEL	De Liverpool, le sac	1 75	—
	Fin, par sac	2 —	—
	Des Iles Turques, p. bo.	50	—
RIZ	De la Caroline, les 100 l.	6 50	—
EAU-DE-VIE	Franç. de pr., le gal.	1 —	1 62
	Américaine, 1re pr.	60	62
RUM	De la N. Orl. 1re pr.	44	46
	De la Jamaïque	1 50	2 —
	Du Nord	—	46
GENIEVRE	De Hollande	1 25	—
	Américain	65	70
WHISKEY	Commun	40	41
	Rectifié	41	43

ESPECES.

Piastres..........7 à 8 p. c. d. pr.
Doublons Espagno's....17 25 à —
Mexicains....
Souverains..........5 a —
Oramence..........8 a 9 pr. ct. de pr.

BILLETS DE BANQUE.

Banque des E. U.........24 à pr. ct. de prime.
Mobile..........8 à — d'esc
Mississipi..........16 à 17 d'esc

FRET.

Pour Liverpool, coton par livre..........1½ a 9/16
Havre, coton par livre..........1¼ c.
Rotterdam, tabac par boucaut..........—
Hambourg..........—
Cowes et un marché..........—c
Ports du Nord des E. U., coton p. bal. 50 à 2¼
Sucre par baril, de la côte..........5 a 5 1½
De la ville..........25 à 2
Tabac par boucaut..........$3½ à 4

Nombre de navires non expédiés, dans le Port:

Navires..........79
Barques..........14
Bricks..........36
TOTAL..........129

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick South Carolina, Lewis, Marseilles, G Lee
Brick Dammon, Scott, Baltimore G Hedford

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, de la Passe S O
Bateau de remorque Post Boy, Herriman, venant de Dé our.
Bateau de remorque Farmer, Wildes, de la passe N E, d'où il est parti le 30, à 8 heures p. m; rien de nouveau.
Bateau de remorque Feliciana, Wood, du Détour des Anglais.
Navire Huron, Boardman, de Portsmouth, au capitaine.
Navire Peruvian, Spear, en 20 jours de Thomastown.
Navire Gibraltar, Donbar, en 10 jours de Philadelphie.
Barque Hercules, Marks, de Philadelphie, le 12 novembre.
Brick Monhegan, Stackpole, de Tampa Bay, sur lest.
Brick Silsbee, Aarnold, de Tampa Bay, sur lest.
Brick Richmond, Storer, en 12 jours de Kingston.
Brick francais La Glaneuse, Toulain, du Havre, au capitaine.
Brick Axis, Jerks, de Tampa Bay, sur lest.
Brick C P Williams, Mallory, d'Apalachicola, au capitaine.
Goëlette Emeline, Gates, de Key West, au capitaine, sur lest.
Goëlette La Bruce, Robbins, en 10 jrs de Kingston.
Polacre Mulatta, Bertran, en 5 jours de la Havane.
Bateau à vapeur Mississip, Barch, Louisville.
George Washington, Edgerton de Cincinnati.

Le navire paquebot Arkansas de New-York, est en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires de marchandises voudront bien en prendre livraison. 2 déc

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de neuf piastres par baril, d'après le tarif, les boulangers, donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 4 courant,] 33 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser [illegible] pour cent en sus, c'est à-dire, quarante-[illegible] onces.

2 déc D. PRIEUR maire.

DANSE.

MLLE. HANKER, première danseuse au théâtre St. Charles, désire donner des leçons privées de cet art délicieux aux jeunes dames. Elle se transportera à leurs résidences, et leur enseignera séparément ou en classe, comme elles le désireront.

Pour les conditions &c., s'adresser à sa résidence à l'Hotel Prieur, au coin des rues Canal et Dauphine. 2 déc—1m

JAEGER ACHTUNG!!

Die Mitglieder der companie sind aufgefodert, sich Morgen, Montag, den 4 december abends um 7 uhr, auf dem versammlungs zimmer einzufinden, zu einer general versammlung.

New-Orleans, 2 December 1837. J. C. WAGNER, Ober Jaeger.

EN lot de bois de teinture de la Havane, à vendre par 2 déc R. GRONING & Co.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 3 Décembre 1837.

LE BARBIER DE SEVILLE

Opéra comique en 4 actes, de Rossini.

Suivi de

LES VIEUX PECHES.

Vaudeville en 1 acte, de Scribe.

On commencera à 6 1/2 précises.

AVIS AUX PARENS.

ECOLES PUBLIQUES.

LES Ecoles Primaires et l'Ecole Centrale établies en cette ville, reçoivent gratuitement un certain nombre de sujets, déterminé par la loi. La Législature de l'Etat a voulu par cet acte de libéralité mettre toutes les classes de la société à portée de jouir du bienfait de l'instruction, et remplir ainsi une des conditions du gouvernement populaire. Elle ne s'est pas contentée, comme dans d'autres pays, de faciliter l'éducation élémentaire, elle a porté plus loin ses vues, et l'école centrale a été instituée, pour développer au plus haut degré les dispositions des jeunes gens les plus aptes aux sciences. C'est aux parens qu'il appartient de mettre à profit pour leurs enfans des dispositions si libérales et de ne pas laisser sans culture les dons naturels dont ils peuvent être doués. Souvent, les dépenses d'une éducation élevée effraient les parens, et il devient important qu'ils connaissent les dispositions de la loi, et qu'ils sachent à quel point elles ont été au devant des besoins de la jeunesse studieuse. L'école centrale peut conduire les élèves aussi loin que quiconque à instruction, soit dans les langues mortes, dans les langues vivantes, ou dans les mathématiques; et tout enfant disposé à suivre, pour y arriver au complément de ses études, sans qu'il en ait coûté la moindre dépense à ses parens.

En conséquence, les régens des écoles publiques de la Nouvelle Orléans, croyent utile de prévenir les parens, que depuis la rentrée des études, certain nombre d'enfans peuvent être admis dans ces écoles, qu'il est instant qu'ils se présentent, afin de ne pas se trouver arriérés dans leurs cours, pour l'année scolaire qui vient de s'ouvrir.

La seule formalité à remplir, est de présenter au Directeur de ces établissemens, au Couvent de la rue Condé, une permission d'entrée, signée du Maire ou du Président de la Régence. J. E. CANONGE, Président de la Régence des Ecoles Publiques.

2 déc

A LOUER.

TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, où, si l'on ai me mieux, cette partie qui fait face au fleuve; cette maison est située à l'encoignure de la rue Bienville et du chemin public, et connue sous le nom de *North American Hotel*. Cette bâtisse vient d'être convenablement réparée, sera louée dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à G. MUSSON.

2 déc—10, 2ps 89, rue de la Douane.

A LOUER—Deux magasins à quatre étages, bâtis en briques, no. 12 et 13, rue de la Vieille Levée, et faisant face également à la rue Dorsière, entre les rues Canal et de la Douane, bien situés pour le commerce d'épicerie, habillemens ou de souliers; ces magasins seront loués à bon marché, à un bon locataire. S'adresser à H. & W. HOPKINS.

2 déc—4 20, rue de la Vieil Levée.

MAISON ET MAGASIN A LOUER

et marchandises à un prix courant.—Le soussigné quittant les affaires, offre à louer à partir du 15 de ce mois, la maison et le magasin occupés par lui, au coin des rues Condé et Esplanade.

De plus, aujourd'hui, il vendra à prix courant, les marchandises qui le composent.

2 déc—3 V. CONAND.

ON demande une partie dont rien en ville. S'adresser rue Royale, No. 135. 2 déc—3

MME. DOCTEUR a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir de Paris par les derniers arrivages, un assortiment varié de Marchandises de Modes et Nouveautés. Elle possède en outre un atelier de confection pour Manteaux, Chapeaux et autres Objets de modes, où les commandes seront remplies avec goût et promptitude.

Sa demeure est rue Royale, No. 142, entre St Louis et Conti. 2 déc—6

MR. J. AMANS, peintre de portraits, de retour à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira son salon de peinture, Lundi 4 décembre prochain, au dessus de M. Fremaux, libraire, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre.

2 déc—2

BACH & CALHOUN, encanteurs, ont transféré leur bureau au No. 61, rue de la Commune, vis à vis l'Hôtel Bishop. Ils remercient ceux qui ont bien voulu leur accorder leur confiance, et continueront le même genre d'affaires, savoir, La vente de propriétés foncières, esclaves, actions, meubles et toutes espèces de marchandises. 2 déc

VENTE D'UN BEAU FOND DE MARCHANDISES.

LE soussigné a résolu de céder son fond de marchandises à des prix si réduits, que les marchands de la campagne, et autres, consistant en partie d'articles à l'usage des habitans, des hôtels, des pensions, et autres, ... Ce fond est des plus grands et des mieux assortis de cette ville ... convenables aux acheteurs, et à des prix bien au dessous de leur valeur réelle. Les dames de cette ville, les habitans et autres sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises et en connaître les prix. C'est une occasion qui ne se rencontre pas souvent d'acheter de semblables marchandises à un prix extrêmement bas.

Tandis que le soussigné dispose du reste des marchandises entamées, il est prêt à vendre par ... du demi-colis, dans les greniers de son magasin, les articles suivans en magasin ou dans le port, savoir:

500 caisses en bonnet de tout genre et dessins,
100 do toile d'Irlande, draps et cassimères,
50 do étoffes d'automne et d'été, pour hommes et femmes,
100 do flanelle blanche et rouge,
90 do cotons, draps noir, nègres et lindseys,
5 do draps bleus, noir, brun, et mélangé,
20 balles couvertes assorties,
1 caisses parapluies et ombrelles, bonne qualité,
5 balles cotonnades pour steamboats,
20 balles bonnets de dames, en soie et tuyaux, et une variété d'autres marchandises.

2 déc—4 A. G. COCHRAN, 40 et 12, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Sul... et Havre, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivans:

Kaïffa d'Orient.
Racahout des Arabes,
Pâte pectorale de Regnauld,
Pâte de gomme candie,
Toni-purgatif du Dr. Rouvière,
Essence éthérée, du même,
Biberons du Darbo,
Clysopompes du No. 2 à 5,
Graine de santé du Dr. Frank,
Fleurs de bouillon blanc,
Eau de Cologne de Denisson,
Savons à la rose, du même,
Do. à l'amande amère, du même,
Fécules de pommes de terre,
Pâte Brisetier, contre les cors et durillons,
Paragraey roux, contre le mal aux dents,
Crayons Briand, do do,
Papier à cautère,
Do. à vésicatoires,
Capsules gélatineuses au baume de copahu,
Anti-glaireux du Dr Guillié,
Poivre d'Inde de toute la numéros,
Moutarde blanche, première qualité,
Arsenic, eau des Gaylussac,
Pâte-sirops,
" Elixirs,
" liqueurs,
" Ethers,
" Acides,
" Vins,
" Vinaigres,
Divers produits chimiques &c. &c.

2 déc A. A. PEYCHAUD, rue Royale No. 123

PERDU.

DANS le cours de la semaine dernière, un porte-feuille en peau brune, ayant un cordon en peau noire avec fermoir en acier. Il se trouvait dans ledit portefeuille, de 8 a 900 piastres, savoir:

Un billet de $10 de la banque des Artisans et Marchands, un peu déchiré; deux billets de $50 chaque de la banque de la Louisiane; deux billets de $100 d'une banque dont on ne se souvient pas du nom; un billet de $5 de la Banque de l'Union; divers billets de la banque de l'Exchange, qu'on ne se souvient pas du nombre. Deux aigles en or, de $5 chaque; un Napoléon en or de 1812; une pièce do. à l'effigie de Louis Philippe. Un billet promissoire, tiré par A. Duplantier pour Martin Duplantier, de la somme de $3,350, au ordre de Longuepee & Monget, en faveur de J. Lange, pour la somme de $166 66, lequel billet a été payé samedi, mais n'était dû que le 1er décembre. Un billet tiré par J. Cooper et Ben. Bryan, endossé par R. Fitzpatrick, payable à la Banque de la Louisiane, pour la somme de $150; un billet pour la somme de $150 tiré par H Cain, endossé par Wm. B. Scott, et payable en tout janvier; un billet pour la somme de $330 tiré par Rob N. Ogden en faveur de Longuepee & Monget, payable en juillet dernier, sur lequel étaient portés divers $300 à un do. de la somme de onze cents et quelques piastres, payable à la banque de Carrollton à Baton Rouge, dû le 1er janvier dernier et un autre billet prochain, endossé par R. Adleston, James D. Stuart et John W Dawson, et peut-être deux ou trois autres billets dont on ne se rappelle pas.

Ce portefeuille renfermait aussi une petite bourse en soie.

Les personnes sont prévenues de ne pas négocier lesdits billets, les paiemens desquels ayant été arrêtés; et comme plusieurs autres billets dont on ne se souvient pas peuvent aussi avoir été perdus, le public est en outre prévenu de ne pas traiter pour aucuns billets payables à, ou appartenant à Hilaire Longuepee, Antony Monget, ou Longuepee & Monget. En sus, plusieurs autres papiers dont on n'a nulle connaissance.

Une récompense de cent piastres sera donnée à celui qui trouvera ledit porte-feuille, avec les billets de banque, l'argent et les autres billets.

Baton-Rouge, 27 novembre 1837.
2 déc HILAIRE LONGUEPEE.

PERDUE.—Une caisse marquée A M, débarquée du navire Arab, de Liverpool, est supposé avoir été enlevée par mégarde; on recevra avec reconnaissance des renseignements qui tendraient à la faire trouver. GEORGE GREEN.
2 déc 60, rue du Camp.

GRAISSE—1100 barillets Graisse fraîche, article supérieur, en débarquement des bateaux-à-vapeur Columbus et Empress, à vendre par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

PORC—Mess, Reins et Epaules—550 barils Mess, Reins et Epaules, en débarquement des bateaux à vapeur Columbus et Empress, à vendre par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

JAMBONS, plats-côtés et Epaules—53 boucauts Jambons en saumure, Epaules et Plats côtés en saumure sèche, en débarquement des bateaux à vapeur Columbus et Empress, à vendre par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

JAMBON—16 boucauts plats côtés, 7 tierçons Jambon, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

TOILE et Cordes d'Emballage—250 pièces Toile d'Emballage, 300 rouleaux Cordes, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

DRAPS pour nègres—34 balles Jeans et Linseys du Kentucky, article supérieur, à vendre à bas prix, par LAYET & AMELUNG.
2 déc 17, rue du Commerce.

BŒUF—51 demi-barils Bœuf mess de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Empress, et à vendre par YORKE FRERES,
2 déc 65, rue du Camp.

TOILE d'Emballage et Cordes—118 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, 58 rouleaux Cordes, do.
En débarquement du bateau à vapeur Columbus, à vendre par YORK FRERES,
2 déc 65, rue du Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par GOIT & Co.
2 déc 20, rue de la Douane.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par J. BEAMS & fils.
2 déc

Ventes par le Shériff.

COUR DE PAROISSE—Ferdinand Lefebvre contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu aux Magasins Bienvenu, sur la Vieille Levée, le samedi 16 décembre courant, à 10 heures du matin.

Le mobilier du North American Hotel, tous des abandonnés par l'insolvable et faisant partie des propriétés abandonnées par lui à ses créanciers. Conditions—Comptant.

FRED. BUISSON, Shériff et Syndic. 2 déc

COUR DE PAROISSE—Antoine Gentenoir contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Jeudi, 4 janvier prochain, à une heure de relevée,

Un îlet de Terre situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, désigné par le No. 12, et compris entre les rues des Grands Hommes, Tricou, Hancock et Casacalvo, contenant 16 lots numérotés depuis un jusqu'à 16.

Cet îlet fait partie des propriétés abandonnées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions de la vente—un tiers comptant, un tiers payable le 21 février 1838, et la balance le 21 août 1838, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2 déc FRED. BUISSON, Shériff.

COUR DE PAROISSE—Etienne Carraby et autres contre Jacques Cyrus Gentes.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Jeudi, 4 janvier prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de Terre situé au faubourg de Washington en cette ville, désigné par le No. 1 dans l'îlet No. 18, et mesurant trente pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur cent vingt pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et Dugent. Le tout conformément à un plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Buisson Esq, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

2 déc FRED. BUISSON, Shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—C. F. Hozey contre Short et Jones.—Cour de Paroisse.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mardi deux de Janvier 1838, les droits, titres, intérêts et réclamations de Samuel Short à cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, dans la susdite paroisse, et désignés par les lots Nos. 5, 11, 12, 13 et 14, sur un certain plan, dressé par Charles F. Zimpel, le 25 Février 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, à la Nouvelle Orléans.

Le lot No. 5, est situé dans le carré borné par les rues de Commerce, Perle, Huso et Washington ayant une profondeur de 120 pieds, sur 30 pieds de face attenant Washington et Huso; les lots nos. 11, 12, 13 et 14, dans le carré No. 5 et se suivant ont chaque 30 pieds de face aux rues Washington et Huso, sur 120 pieds, entre les dites rues; le tout mesure anglaise. Les dits lots sont étendus la lot No. 6, d'après le plan original de Carrollton.

Conditions—Comptant.

2 déc—3, 1ps MANUEL J. GARCIA, Shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—R. W. McKinney contre Samuel Short.—Cour de Paroisse—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mardi 2 Janvier 1838, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à dix certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, dans la susdite paroisse, désignés sur un plan, dressé par Charles F. Zimpel, le 26 Février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, dans le carré lettre F, se suivent, et chaque lot a 36 pieds, 1 pouce, 5 lignes face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur, et formés sur la profondeur par les lots 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Washington, et mesure 36 pieds, 1 pouce, 5 lignes à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur, et face à la rue Washington. Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 se suivent, et ont la même profondeur que le lot No. 1, et ayant chaque 36 pieds, 1 pouce, et 5 lignes face à la rue de la Levée. Le lot No. 10, forme l'encoignure des rues Huso et Levée et mesure 36 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Huso; le tout mesure anglaise.

Conditions—Comptant.

2 déc—3, 1ps MANUEL J. GARCIA, Shériff.

SUCCESSION OLDEN.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE Vendredi, 15 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu et en vertu de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au devant domicile de feu George Olden, rue Poydras, entre les rues St. Charles et Carondelet, les meubles dépendant de la succession, et consistant en un sofa, un side-board, une armoire, 12 chaises, ... un lit, un lot de hardes et un cheval avec voiture et bride &c.

Conditions comptant.

2 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

AVIS D'ADMINISTRATEUR.

AVIS est par le présent donné aux créanciers des successions d'Isaac Reich, de François Castel, Jeremiah Clark Cunningham et Richard Caswell Dirick, d'avoir à présenter leurs comptes au curateur soussigné, sous dix jours à dater de la présente publication.

1er déc—3 S. BLOSSMAN.

COUR DES PREUVES—Attendu que Paul Tulane a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Victor Tulane de cette ville: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

2 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

LE soussigné offre à vendre en magasin, les marchandises suivantes, reçues par le Talma, et d'importations récentes.

60 barriques vin vieux St. Estèphe;
40 do do Montferrant;
200 demi barriques vin blanc Graves et Sauterne;
50 do St. Julien;
60 demi pipes eau de vie Cognac, [A Dussaut Je.]
50 quart de pipes do do;
100 do Eau de vie fine Champagne;
9 demi pipes do do;
375 paniers huile surfine,
2400 caisses vin St. Julien, St Estèphe, Margaux;
200 do vin vieux Chateau Margaux;
50 do Lafitte et Margaux, de 48 bouteilles;
300 do do de 24 do;
60 do Chambertin;
50 do vieux Sauterne de 24 à bouteilles;
60 do Muscat;
300 paniers anisette surfine;
150 caisses liqueurs assorties surfines;
40 do Extrait d'Absinthe;
250 do Cerises;
60 do Fruits à l'eau de vie;
300 caisses et paniers champagne mousseux;
30 do Marasquin;
30 do Eau de vie de Dantzick;
75 do Eau de noix;
10 do Confitures assorties;
300 douzaines jarretières élastiques;
5 caisses corsets satin et bonnets d'enfans;
50 do chapeaux de paille;
16 futailles vin à voile.

DUSSAUT fils aîné,
2 déc 9, rue Toulouse.

L'HOTELIE, FILS & Co. Viennent d'ouvrir leur magasin, rue Toulouse no. 11

Ils offrent à vendre les marchandises suivantes, en débarquement des navires Hilah du Havre, et Indus de Bordeaux:

200 caisses fruits à l'eau de vie, assortis,
200 caisses liqueurs fines et superfines,
100 paniers anisette,
25 caisses fruits assortis, au jus,
10 caisses fraises au jus,
300 boites petits pois conservés,
200 pâtés truffés, divers,
25 boites truffes,
1,000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile,
200 paniers et 1/2 paniers Guignolet d'Angers,
200 paniers huile d'Olive surfine, en bouteilles de 22 onces,
10 caisses vin blanc, haut Sauterne 1825,
25 caisses Chateau Margaux 1825,
25 caisses vieux Frontignan,
30 barriques vin rouge Montferrand,
10 barriques Chateau Margaux Médoc,
50 do St. Julien et St. Estèphe Médoc,
150 do vin rouge fin rôtes,
100 demi barriques vin blanc, haut Barsac, haut Sauterne et Pontac Bordeaux,
400 caisses cerises à l'eau de vie, capsulées et en bouteilles blanches, de la marque de Badin frères et Garland frères, de Paris,
10 douzaines cruchons porcelaine de Badin frères de Paris,
20 de demi bouchons do.

(De J. Colin, & F. Berrand de Nantes)

AUSSI.

10 douzaines Cartonnages riches, pour étrennes
2 superbes fauteuils Voltaire, en laine bleue damassée,
100 paires de bottes ferrées, à talons hauts,
50 paires escarpins de bal, en veau vernis.

2 déc—3

SUCRE & MELASSES—12 boucauds sucre de première qualité et 35 barils melasses, en débarquement du steamer Washington, à vendre par P. H. GALLWEY,
2 déc 31, rue de la Commune.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana,
10 demi pipes eau de vie Cognac marque A Dussaut & Co.
10 quart de pipes do do.
DUSSAUT fils aîné, 9, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Indus,
100 boites prunes gros choix,
96 pobouc do do.
1 presse en fer DUSSAUT fils aîné,
2 déc 9, rue Toulouse.

BEURRE DE GOSHEN.—100 barillets beurre, en débarquement et à vendre par G. DORSEY.
2 déc 44, Nouvelle Levée.

FARINE.—114 barils farine, reçus et à vendre par G. DORSEY.
2 déc 44, Nouvelle Levée.

WHISKEY.—60 barils whiskey rectifié, en débarquement, et à vendre par G. DORSEY.
2 déc 44, Nouvelle Levée.

$30 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu hier soir, 30 novembre, du théâtre d'Orléans, ou dans les rues d'Orléans, Bourbon et du Maine, un petit portefeuille contenant des instrumens chirurgicaux, et environ trente piastres en billets. La personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien le faire remettre au docteur Beugnot, rue du Maine no. 111, entre Bourbon et Dauphine. 1er déc—3

AUX FRANCAIS.

UN Monsieur anglais désirant se perfectionner dans la langue française, demande à prendre pension dans une famille où seulement se parle cette langue. Il donnerait la préférence à une maison où il n'y a pas trop de jeunes enfans. Le prix de la pension ne serait pas pour lui une cause de refus, s'il rencontrait des hôtes à sa convenance. S'adresser à B. S. no. 777, au bureau de la Poste. 1er déc—3

SOCIETE—Les soussignés ont pris en société, M. Charles A. Lalauze, dans les affaires de gros de la vente de bottes et souliers, et continueront le même genre de commerce au même endroit no. 27, rue de la Douane, sous la raison de T. W. Beamos & Co.
1er déc—6 T. W. BEAMOS & Co.

L. S. & G. M. PARMLY, DENTISTES, ont transporté leur domicile à la maison de Mr. Wm. Bosh, encoignure des rues St. Charles et Canal ... occupée par la BANQUE DE CARROLLTON. A louer—Une Maison de résidence ... 27 nov.

CHAPEAUX ET MANTEAUX DE DAMES.

Magasin de F. Gaillardet, rue Royale près l'encoignure Ste. Anne.

AUJOURD'HUI vendredi, cédant aux instances des dames qui ont bien voulu l'honorer à plusieurs reprises, de leurs visites, Mr. F. Gaillardet annonce qu'il montre en vente ses chapeaux et ses manteaux de dames seulement: l'ouverture entière de son magasin, ne pouvant avoir lieu que lundi prochain, sur nouvelle annonce. 1er déc

A LA BAYADERE.

Mademoiselle MATHILDE HIRNE, ancienne demoiselle chez Mme. Baudy, associée avec Mme. DUTHIL, couturière en robes de Paris, ont l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elles ouvriront samedi prochain (2 décembre), un Magasin de Modes et Nouveautés, avec un atelier de confection pour robes de ville, robes de bal, manteaux, et toute espèce de costume de dame, rue Conti, encoignure du passage de la Nouvelle Bourse, entre Chartres et Royale. 1er déc—3

MADAME FRYER a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle vient d'arriver de Paris par le navire Helen, avec un grand assortiment de jolies marchandises et qu'elle en fait l'ouverture, Lundi le 27 du courant. 27 nov—6

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général que samedi prochain, il fera l'ouverture d'une partie de ses marchandises, dans son nouveau magasin, rue Royale no. 103, tout près de la rue Conti. Indépendamment d'une grande quantité d'objets de goût et de modes, convenables aux deux sexes, on y trouvera un bel assortiment d'habillemens d'enfans qu'il a importé tout récemment de France.

1er déc—3 B. DUPUY.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du Marc Castle,

50 Demi pipes eau-de-vie de Cognac;
50 Quart do do do;
200 Barriques vin rouge de toutes qualités;
250 Demi Barriques vin blanc do;
1400 Caisses vin rouge et blanc, do;
50 Demi barriques vinaigre;
500 Douzaines huile d'olive;
5 do Douzaines Guigudet;
130 Douzaines Kirsh waser;
4 Futailles extrait d'absinthe suisse;
2000 Paniers Anisette;
850 Caisses cerises à l'eau-de-vie;
400 do Fruits do;
150 do Liqueurs assorties;
50 do Curaçao;
50 do Ratafia;
20 do Eau de vie d'Andaye;
30 do Eau-de-vie de Dantzick;
60 do Macaroni;
50 do Vermicelle;
12,000 Bouchons en sacs de 500 et de 1000.

Rue Bourgogne entre Toulouse et St Pierre No. 109.
1er déc—1m P. BORDELAIS & BLANCAND.

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale no 103, en débarquement du navire Louisiane de Bordeaux et Alexandre Toussaint du Hâvre.

100	caisses vin rouge château Lafite de 12		bouteilles	
50	"	"	" 24	Demi
100	"	Grand la Rose	12	
50	"	"	24	demi
50	"	Chateaux Margaux	12	
50	"	"	24	demi
100	"	haut Brion	12	
50	"	"	24	demi
200	"	St Julien Medoc	12	
100	"	"	24	demi
200	"	St Estèphe Medoc	12	
50	"	"	24	demi
150	"	St. Emilion	12	
50	"	"	24	demi
300	caisses vin blanc haut Sauterne		12	
100	"	"	24	demi
200	"	Sauterne	12	
100	"	"	24	demi
200	"	haut Barsac	12	
100	"	"	24	demi
200	"	Barsac	12	
100	"	"	24	demi
100	"	grane Carbonnieux	12	
60	"	"	24	demi
20	demi	vin blanc haut Sauterne		
50	"	Sautern.		
25	"	haut Barsac.		
20	"	Barsac.		
40	"	Grave Carbonnieux		
100	caisses	Schabli et Meursaut, Bourgogne.		

tous ces [illegible] grands de premier choix, et majeure partie de [illegible] en caisses, les bouteilles sont capsulées.

100 caisses fruits à l'eau de vie assorti,
400 paniers anisette fine et surfine,
150 boites cerises et pâté port,
10,000 boites sardines à l'huile en demi boîte, de Colin
100 caisses cerises,
100 do figues en verre blanc et porcelaine,
50 paniers champagne,
En magasin,
50 barriques bon vin rouge St. Emilion, St. Julien, Chateaux Margaux. 28 nov—5

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Le conseil procédera mercredi prochain, 6 de décembre prochain, à la nomination d'un gardien de la geole de police de cette municipalité.
1er déc J B S ST. AMANT, secré aire.

AUX AUBERGISTES.

200 GROSSES Cartes à Jouer, 250 Huiliers de 4, 5 et 6 bouteilles, à jolis moulins, à vendre par THOS. W. SMITH,
1er déc—1m 48, rue Conti.

210 PAIRES de Personnes pour funérailles, 67 Pendules, à vendre par THOS. W. SMITH,
1er déc—1m 48, rue Conti.

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour les transactions d'affaires générales ou de commissions à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de McEvery & Ford. JAMES McENERY,
1er déc—12 HENRY A. FORD.

LA compagnie de la raffinerie de sucre de la Louisiane fait ses sincères remercimens aux compagnies de pompes à incendie les nos. 8, 9 et 11 qui se sont rendues hier au feu de cet établissement. La compagnie leur est reconnaissante du zèle et louable dont elles ne cessent de donner des preuves aux premières alarmes. 1er déc

ON demande à louer une belle chambre garnie, avec cheminée, et située à quelque endroit que ce soit, au dessus de la rue Conti, dans le carré de la ville. On préférerait que cette chambre dépendît à la maison d'une famille créole. Adresse à la boîte No. 207, à la poste. Les conditions seront avantageuses. 1er déc—3

LA maison de commission établie en cette ville sous la raison de Cazenove, Guieu & Co. est dissoute. Les soussignés restent conjointement chargés de la liquidation. P. A. CAZENOVE, L. P. GUIEU,
1er déc SIMON MEILLEUR.

MADAME BARRET, ayant pris cette vaste et spacieuse maison, située à l'encoignure des rues du Canal et Dauphine, est maintenant prête à prendre en pension quelques messieurs respectables: elle peut aussi prendre en pension particulière un ménage; ses appartemens étant meublés neufs. Elle espère par la stricte surveillance qu'elle apportera, mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage. 1er déc—3

Collège Médical de la Louisiane.

LES lectures chimiques, par le Dr Ridell, seront délivrées dans le Long Hall, no. 14, rue St. Charles, adjacent au Verandah, de 7 à 8 heures du soir, lundi, mercredi et vendredi; elles commenceront le 6 décembre, et continueront jusqu'au dernier jour de février.

Ceux qui désirent entendre une lecture complète, et être témoins des démonstrations expérimentales, ne trouveront pas d'autre occasion aussi favorable, que celle qui leur est offerte.

Billets $10 à vendre à la librairie de MM. E. Johns, encoignure des rues de la Commune et St. Charles.

Les dames qui seront accompagnées de messieurs munis d'un billet y seront admises. 30 nov—6

UNE Dame récemment arrivée de Paris, habile ouvrière, et bien au fait des dernières modes, désirerait trouver de l'emploi dans un magasin de couture. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 nov—6

SUCRE—300 boucauts sucre de première qualité, sur une habitation à 60 milles au dessus de la N. Orléans à vendre par
30 nov—12 THOMAS BARRETT.

ON demande un bon ouvrier barbier et coiffeur. S'adresser à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse. 30 nov—4

AVIS—Le public est prévenu de ne pas recevoir en paiement, ni de négocier un billet de la somme de $204, tiré par le soussigné à l'ordre de Mr. A. L. Boimare, en date du 15 octobre 1837, payable à soixante jours de date. Les conditions pour lesquelles le dit billet a été donné n'ayant pas été remplies, il ne sera pas payé à son échéance.

Nouvelle Orléans le 29 novembre 1837.
30 nov—3 T. LESASSIER.

FUSILS DE CHASSE—Un bel assortiment de Fusils de chasse, de tous prix et de différentes qualités, à vendre par J. JUETTE,
28 nov—15 rue Toulouse, No. 54.

ARTICLES DE PARIS, SOIERIES, RUBANS, &c.

LINON batiste, Mouchoirs batiste dans tous les genres.

Etoffes nouvelles pour chapeaux, Rubans qualité de Paris.

Etoffe lustrée gros grain, pour mantilles.
Satin façonné riche, noir et couleurs assorties.
Velours noirs de Lyon extra fort pour marchands tailleurs.
Broderies, Nouveautés dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour manteaux de dames.
Lustrine d'Italie, Alépine noire, Mérinos.
Blondes blanches de Paris; Dentelles en fil, à vendre par M. CAFFE,
No. 44, rue Conti, maison Lachaise.

Les marchandes de modes sont priées de venir jeter un coup d'œil sur cet assortiment.
15 nov—1m

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi un grand assortiment de soie; Chemises de coton devant en toile; de plus un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades: le tout sera offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.
17 nov—1m S. HAYNES

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vigné.

Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 22 nov—1m

BARILS A MELASSES—Le soussigné peut constamment fournir, à son atelier de tonnelier, situé rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, des barils à Mélasse. S'adresser au No. 16 rue St. Louis.
13 nov G. GUTHE

DEMENAGEMENT—Slaughter, Pickett & Banks, ont transporté leurs bureaux dans l'Allée de la Banque. 10 nov—1m

SUCRE—80 boucauds, de la meilleure qualité et de la nouvelle récolte, à vendre par une habitation par 21 nov DEVEZIN & DOSSAT.

BRODERIES & NOUVEAUTES.

MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs bas brodés et unis, cols de pèlerines et cols, cols, guimpe, tabliers brodés, mantelets, toques de tulle, pour vatten en soie pour Anges. Satin artificielles, pèlerines en écaille et en corne de toute espèce, souliers et maroquins, de drap, de vernis, de fourrés et doublés, bas, broderies de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cravates, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à pompes et autres, bottes, souliers et escarpins vernis, cols, cravates en toute genre, bretelles élastiques, chemises, gilets, gants, peaux en maroquin et veau ciré, &c.

Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lachaise. 21 nov—1m

Pour Tuscumbia et Florence, Alabama.

Le bateau de remorque ST. LAWRENCE, capitaine Montgomery, ayant presque tout son chargement engagé, partira samedi 2 du courant, à midi, pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK,
1er déc No. 16, rue Poydras

Pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le paquebot régulier AUGUSTA, capitaine Day, partira Samedi, 2 du courant, à 4 heures de l'après midi, et débarquera du fret et des passagers le long de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas)

LE superbe bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Wright, partira le vendredi 15 du courant, à 9 heures du matin. Les passagers pour Brazoria et Columbia seront débarqués à Velasco, et peuvent compter que ce bateau partira ponctuellement au jour fixé. Pour fret ou passage, ayant de quoi loger confortablement 200 passagers, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 86, rue de la Commune.

On ne retiendra de place qu'autant que le prix du passage ait été payé, et aucun frais ne sera reçu après le 13 courant. 1er déc

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI

Le bateau à vapeur Tuscarora, de marche supérieure, capitaine Owen Daly, ayant la plupart engagé partie de son chargement, partira le [illegible] 3 de décembre, à 9 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. & W. DWYER,
29 nov—3 rue de la Commune No. 37

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur ECHO, capitaine J. H. Mc Clure, est maintenant prêt à recevoir son fret au bout du chemin à coulisses, pour le port ci-dessus, et partira immédiatement après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH LANDIS & CO,
1er déc 14, rue Poydras.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire régulier et fin voilier RUBICON, capitaine L. Rogers, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 400 balles ou passage, s'adresser à JOSEPH BARTHET, 30, rue Toulouse,
ou à THOMAS INSLEY, 64, rue de la Douane.

POUR MARSEILLES.

Le navire français LA GLANEUSE, capitaine Toulain, (neuf, très fin voilier, et de première classe), du port de 600 balles de coton, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le marché aux légumes. 2 déc—10, 2ps

POUR ST. IAGO DE CUBE—La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield, fine voilière, commence à prendre son chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
2 déc R. GRONING & Co.

POUR VELASCO & BRAZORIA—La goëlette CORINE, capitaine Windfield, partira positivement mercredi prochain pour les ports ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
2 déc R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.

LE navire MOUNT ZION, classé A. 1, commandé par le capitaine Bacheldar, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGES GREEN,
1er. déc. No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire TALLAHASSEE, capit. Moany. Pour fret ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co,
1er déc Bank Alley.

POUR LIVERPOOL.

LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GEO. GREEN,
30 nov 60, rue du Camp.

POUR VELASCO ET BRAZORIA (Texas.)

La goëlette fine voilière CORINE, capitaine Flinn, ayant de superbes emménagemens, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
29 nov R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO

La goëlette fine voilière CORA, capitaine Delvaille, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. M. DE MIRANDA,
29 nov 85, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE.

Le brick EUROTAS, capitaine Robbie, a besoin de 200 balles, pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 nov R. GRONING & Co.

AUJOURD'HUI.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 22.

Devant être tirée à l'Arcade, *Samedi prochain 2 décembre* 1837.

GROS LOT:

$15,000.

PROGRAMME:

1	Lot de $15,000	est	$15,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,570	1,570
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000

10 de $100, 15 de $300 et 170 de $120, en outre de 120 de $80, 186 de $40 &c.

Il n'y a qu'une petite fraction de plus qu'un blanc contre un lot.

Billets entiers, 5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 25.

Paquets de 26 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue, $125, garantis devant tirer $50, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Les coupons à proportion.

S'adresser au bureau des directeurs, No. 4, à l'Arcade, ou rue de Chartres No. 112 à
28 nov J. K. MEAD—Directeur.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES NEGOCIANTS.

Nouvelle-Orléans, 1er. Déc. 1837.

A UNE assemblée de la Direction, tenue aujourd'hui, un dividende de quatre pour cent sur le capital de cette institution a été déclaré payable aux actionnaires, le 4 du courant ou après.
Par ordre.
2 déc—3 W. W. FRAZIER, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. 22 nov 1837.

LES actionnaires sont notifiés, qu'une élection de neuf directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu dans la chambre de la banque, le lundi 4 de décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la direction
23 nov R. BREMAN, caissier.

Compagnie de Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.

27 novembre 1837.

LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir l'année courante, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la direction,
27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, que leur associé Cordeviolle vient d'arriver de Paris, par le Salem; après avoir visité toutes les capitales du monde fashionable, et avoir observé toutes les nuances de fantaisie et d'élégance de la mode, et après avoir surtout consulté les convenances des personnes qui les honorent ici de leur confiance et dont ils connaissent le bon goût, ils offrent en vente:

Un assortiment général de Marchandises

Dans le dernier genre, choisies avec le plus grand soin, telles que:

Surtouts chamarés à la polonaise.
Surtouts de tout es couleurs,
Redingottes toutes nuances ouatées ou non,
Habits do. bordés et brodés et non brodés,
Pantalons d'hiver, nuancés, sans et avec broderies
Gilets de toutes espèces, pour soirées, bals &c.
Manteaux pour hommes,
Do brodés pour Dames, en mérinos, de toutes nuances,
Do non brodés, do do do
Do drap de toutes couleurs,
DRAPS—Noir,
Bleu de roi,
Bleu invisible,
Bronze cuivré,
Noir anglais,
Bleu gris,
Bleu de nuit,
Scabieuse,
Nouveautés—Satin nankin,
Peau d'éléphant,
Seigneurial,
Zéphir,
Chevron coutelé,
De toutes autres couleurs,
Tricotines de
BOUTONS—De toutes espèces,
CRAVATTES—Du dernier genre,
VELOURS—Epinglés et façonnés,
SOIERIES—Do. do do
CHAPEAUX—Première qualité,
SHACOS—Assortis,
GANTS—Chevreau dernier genre,
CALECONS—De toute espèce à corset perfectionné
COLS—Velours, et en satin des plus à la mode
PARAPLUIES—De toutes grandeurs,
BRETELLES—De toutes espèces,
BRACELETS—Pour hommes.
CHAUSSETTES anglaises.

Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au public et à leurs amis qu'ils ont pris des arrangemens avec M. Pommadère, de Paris, dont la réputation est européenne, pour avoir ici aussitôt qu'elles paraîtront, les modes de France, en sorte que deux mois après leurs commandes, les personnes qui les leur auront faites pourront avoir tout ce qui se porte de plus nouveau dans tous les genres à Paris.

Ils profitent aussi de cette occasion pour prier les personnes qui leur doivent de vouloir venir régler leurs comptes.
21 nov—6 1ps CORDEVIOLLE & LACROIX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans—No. 16,[illegible]—Honoré Bijotat contre ses créanciers et les créanciers de Cosme et Bijotat—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 22me jour de mois de décembre 1837, au bureau de M. A. Mazureau, not. pub., afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable. Il est de plus ordonné que M. Ph. Marsoudet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la cour: ARMAND GUYOL,
22 nov—10 2ps Député greffier.

AVIS.—Le Dr. Théodore GAILLARDET a transporté son domicile rue Bourbon No. 174, entre Saint Pierre et Toulouse. 22 oct—1m

UN bon commis appointé, trouvera de l'emploi, en s'adressant au Bureau de l'Abeille. On préférerait qu'il parlât les deux langues. 24 nov

3000 Grosses cuillères, à vendre à bas marché à la Manufacture de L. Gassotis ... rue ... No. 146, entre Ursuline et Hôpital.

Ventes à l'encan.

Vente de la succession de feu Louis Rivas.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, jeudi 4 janvier 1838, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Louis Rivas:

1o. Sylvia, négresse d'environ 30 ans, cuisinière, et ses deux enfans, l'un âgé d'environ 12 mois, et l'autre de 3 mois.

2o. Julia, fille de Sylvia, âgée de douze à 10 ans.

3o. Jacob, nègre charretier, d'environ 25 ans, marronneur.

Conditions.—1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois, payable en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés, et frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, not. pub. 2 déc

PAR BACH & CALHOUN.

Bureau No. 61, rue de la Commune.

IL sera vendu Mardi 5 décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, l'esclave CYNTHIA, négresse âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière et excellente gardienne d'enfant.

Conditions:—Comptant.

L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 déc—3

PAR J. LEVY

Succession du Dr. Wm. T. Barnes.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, daté du 23 nov. 1837,

Il sera vendu en face du magasin d'encan, rue des Magasins No. 53, à 11 heures:

Une grande quantité de bois de lits et matelats neufs provenant de la susdite succession. Conditions comptant. 2 déc

PAR DOMINGON & SAMORY.

IL sera vendu aujourd'hui, 2 décembre, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

Une négresse nommée Sophie, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions à la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 2 déc

AUX BRIQUETIERS, ENTREPRENEURS &c.

PAR S. HIGH.

IL sera vendu, Samedi prochain, 2 de décembre, à midi, derrière l'entrepôt de tabac de la Nouvelle Orléans, toutes les bâtisses en bois, hangards, étagères &c., dernièrement occupés par Mr. Lesseps, comme briquetier.

Les conditions seront connues au moment de la vente. 1er. déc—3

PAR M. BARNETT, Senr.

IL sera vendu samedi, 2 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la négresse Henriette, âgée d'environ 14 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfans, entièrement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, Esq. not. public, aux frais de l'acquéreur. 1 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI 5 décembre, il sera vendu à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, no. 50,

Par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

10 caisses ou balles indiennes françaises et anglaises. Une quantité de Planlles, provenant de divers colis. Le tout avarié à bord de la goëlette Cora, capitaine Delvaille. 1er déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

43 pièces d'acajou.

SAMEDI 2 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée vis à vis la rue Jefferson,

43 pièces d'acajou. Conditions au moment de la vente, cet acajou sera vendu en lots convenables aux acheteurs 1er déc

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu (pour cause de départ) le samedi 2 décembre prochain, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Une négresse créole nommée Thérèse, âgée de 20 ans, blanchisseuse et excellente gardienne d'enfant; elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1/3 comptant et 1/2 à 10 mois en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Carlile Pollock, aux frais de l'acquéreur. 30 nov—3

Appolinaire Perrault h. c. l. contre ses créanciers.

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu le mardi 12 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.

Une quantité de meubles, consistant en armoire, chaises, tables etc., abandonnés par le dit A. Perrault à ses créanciers.

Conditions Comptant. 29 nov—13

Nelson Pavajeau h. c. l. contre ses créanciers.

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu mercredi 13 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.

Une quantité de meubles consistant en armoire, chaises, tables et vaisselle &c.; abandonnés par le dit N. Pavajeau à ses créanciers.

Condition comptant. 29 nov—13

VENTE DE SYNDIC.

PAR T J. SPEAR.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1837, il sera vendu à l'encan le mercredi, 6 décembre 1837, à 3 heures et demie, de l'après midi, au no. 143, rue Conti, un lot de quincailleries, planches &c. consistant en:

Un lot de planches,
Une malle de livres,
Un coffre d'outils,
200 carreaux de marbre,
Une malle de linges,
Un lot de quincaillerie &c.

Conditions comptant. 29 nov—8

SUCCESSION HENRY SWASEY.

Par J. Levy.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 25me. jour du mois de novembre 1837, il sera vendu, à l'encan, jeudi 7me. jour du mois de décembre prochain, et jours suivans, à 10 heures du matin, dans le magasin de feu Henry Swasey, No. 35, Nouvelle-Levée, un grand assortiment varié de Linges d'hyver et d'été; aussi un grand nombre de caisses de Chapeaux, ainsi que beaucoup d'autres articles appartenant au défunt.

CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $200, comptant; toutes sommes au dessus de $200, 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—10

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 octobre 1837, il sera vendu le Vendredi 8 décembre, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de dame Célestine Baham, épouse séparée de M. Dupart, les esclaves ci-après, qui lui ont été adjugées le 2 septembre dernier, et pour lesquels elle n'a pas rempli les conditions de la vente, savoir:

Jos, nègre de 45 ans, cordonnier.
Tom, mulâtre de 45 ans, do.
Diane, négresse de 28 ans.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 2 septembre dernier endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public. 27 nov—11

PAR S. BOUNY.

Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, le vendredi, 29e. jour du mois de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Théodore Nicolet.

Un certain navire appelé McLELLAN, classé No. 3, du port de 376 40/95 tonneaux, ensemble avec ses cordages, apparaux, etc. tel qu'il est maintenant au dernier wharf de la Municipalité No. Trois.

L'inventaire de cedit navire, peut être examiné au comptoir de Théodore Nicolet, rue Bienville no 26.

Conditions—6 mois de crédit en un billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 nov—29

PAR P. BOUNY

Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, samedi 9me. jour du mois de décembre 1837, à 10 heures du matin, rue Bienville No. 26, pour le compte de la succession de feu Théodore Nicolet.

Une quantité de Meubles appartenant à ladite succession, et consistant en Meubles de bureau de négociant et Etagères, contenus dans le ci-devant bureau de négociant dudit Théodore Nicolet.

Une Montre et Chaîne en or, appartenant audit feu Théodore Nicolet.

CONDITIONS—Toutes sommes au dessous de $100, comptant; et toutes sommes au dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés. 27 nov—11

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 2 de décembre prochain, à la Bourse, à midi, il sera vendu sans aucune réserve, à la folle enchère des individus ci après nommés, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente, à eux faites, le 14 Juillet, mil huit cent trente quatre; des terrains situés à Mandeville, et touchant la maison de Mr. Davis, d'après un plan de Mr. Allou D'Hémécourt, du 23 Juin 1834 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, tiré d'après le plan général de L. Bringier, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Cette vente se fait pour compte et risque des Messieurs J W Clark, A. Delande, E. Garnier, Boutary, James Cotton. Ces terrains font face au lac, et le plan sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, à partir du 14 Juillet 1834, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriété de valeur, au faubourg Washington.

SAMEDI prochain 2 de décembre, à la Bourse, à midi, il sera vendu 9 terrains très avantageusement situés, dont 3 font face à la rue Craps, désignés par les nos. 7, 8 et 9, de l'îlet no. 9, mesurant chacun 30 pieds de face sur 100 pieds de profondeur; le no. 9 forme l'encoignure des rues Craps et du Port.

Conditions pour ces trois terrains: l'acquéreur fournira pour chacun des terrains nos. 7 et 8, deux billets de $800 chaque, et pour le no. 9, deux autres billets de $320 chaque, dont chacun des premiers billets sera payable le 18 mars 1839, et l'autre le 18 mars 1839, les dits billets portant en dépôts chez le notaire jusqu'à la radiation de l'hypothèque consentie par les vendeurs, en faveur de la compagnie des architectes, et serviront à effectuer ceux fournis par le vendeur, et la balance du prix de l'adjudication, un cinquième comptant, et le reste à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les terrains nos. 10, 11, 12 et 13 du même îlet, font face à la rue du Port, mesurant chacun environ 31 pouces 3 lignes, sur 120 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains forment deux billets de $253 [illegible] sous, et la balance en conditions et termes ci dessus mentionnés.

Les terrains nos. 15 et 16 du même îlet, mesurent 30 pieds de face à la rue d'Amour sur 100 pieds de profondeur. Il sera fourni par le terrain no. 15, fournira comme il est dit ci dessus deux billets de $2 cent cinquante trois $60 33 1/3 et 33 cts. à comme il est mentionné plus haut et la balance, au même terme et conditions, ci dessus mentionnés, pour le no. 16 l'acquéreur fournira deux billets, de la somme de $243 [illegible] et la balance comme il est dit ci dessus, et avec les mêmes expresses que tout billet qui ne serait pas payé à leurs échéances respectives, porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela en retarder l'échéance. Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Les actes de vente en l'étude de Théodore Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs.